



**Procès-verbal de  
l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2019**

Le 29 juin 2019 à 11h00 (GMT+4), les membres de l'association Ekopratik se sont réunis à RecupR (12 avenue du Grand Piton à Cambaie) sur convocation du bureau.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou au nom de leur mandant le cas échéant. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

29 personnes étaient présentes et 8 personnes étaient représentées (voir les procurations signées en annexe du présent procès-verbal). L'association comptant 62 membres actifs à la date de l'assemblée générale, au moins  $\frac{1}{5}$  des membres étaient présents et à jour de leur cotisation en tant que membre actif. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux articles 10 et 11 des statuts de l'association.

Mme Perrine Stoll, présidente sortante, était présidente de séance et M. Valentin Le Tellier, secrétaire sortant, était secrétaire de séance.

L'ordre du jour a été rappelé par la présidente :

1. Rapport moral 2018
2. Rapport financier 2018
3. Compte-rendu d'activité 2018 et orientations pour l'avenir
4. Montant de la cotisation annuelle
5. Election des membres du bureau
6. Charte du réparali kafé
7. Règlement intérieur
8. Questions diverses : changement d'adresse du siège social

Plusieurs exemplaires du rapport financier, du compte-rendu d'activité et du projet de règlement intérieur ont été distribués dans la salle pour consultation en complément des documents déjà transmis avec la convocation

## **1. Présentation et approbation du rapport moral 2018**

Perrine Stoll, présidente, et Delphine Salingue, vice-présidente, ont tenu à remercier chacun des membres du bureau ainsi que l'équipe professionnelle et tous les bénévoles pour leur investissement en faisant lecture du rapport moral.

*| Le rapport moral a été voté à l'unanimité moins une abstention.*

## **2. Présentation et approbation du rapport financier 2018**

Le rapport financier a été présenté par Sylvain Barbot, directeur de l'association.

Il a également présenté un bilan des rémunérations des membres du bureau en 2017 et 2018, en précisant que ces membres avaient été rémunérés pour des missions autres que celles de membre du bureau (coordination essaimages et interventions sur réparali kafé) :

- rémunérations 2017 : Sylvain Barbot (président) et Jean-Daniel Cazal (trésorier) ;
- rémunérations 2018 : Sylvain Barbot (président).

Il a enfin proposé d'affecter les bénéfices 2018 au report à nouveau afin qu'ils puissent être utilisés sur les projets associatifs en cours ou à venir.

*| Le rapport financier a été voté à l'unanimité.*

*| La rémunération des membres du bureau en 2017 et 2018 a été votée à l'unanimité moins une abstention.*

*| L'affectation des bénéfices 2018 sur le report à nouveau a été validé à l'unanimité.*

## **3. Compte-rendu d'activité 2018 et orientations pour l'avenir**

Sylvain Barbot, Samuel Espéret, Fabienne Cuq (via une vidéo diffusée) et Valentin Le Tellier ont présenté le compte-rendu d'activité 2018.

Sur la base de ce bilan, Sylvain Barbot a ensuite proposé des orientations pour l'avenir, en particulier la poursuite des réparali kafé et essaimages, l'écriture du projet associatif, l'organisation d'ateliers de sensibilisation marmay et le développement de RécupR.

*| Le compte-rendu d'activité 2018 et les orientations pour l'avenir ont été votées à l'unanimité.*

## **4. Montant de la cotisation annuelle**

Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs doit être fixé par l'assemblée générale ordinaire conformément aux statuts. Valentin Le Tellier a proposé que ce montant reste inchangé, à savoir 10 €.

*| Le montant de la cotisation annuelle a été fixé à 10 € à l'unanimité.*

## **5. Election des membres du bureau**

Delphine Salingue a rappelé les modalités de vote pour les élections des membres du bureau. Deux scrutateurs non membres du bureau sortant ont été désignés par l'assemblée pour recueillir et compter les votes de chaque membre au moyen de bulletins préparés à cet effet (un bulletin par poste à pourvoir au bureau).

Les candidatures ont été listées et projetées à l'écran et chaque candidat s'est présenté à l'assemblée :

- sur le poste de présidente : Perrine Stoll
- sur le poste de vice-président : Valentin Le Tellier
- sur le poste de secrétaire : Sonia Serra
- sur le poste de vice-secrétaire : Lucile Reboul
- sur le poste de trésorière : Delphine Salingue
- sur le poste de vice-trésorier : Guillaume Lecollaire (présentation via une vidéo préparée à l'avance)

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement et ont annoncé les résultats suivants, tenant compte d'un certain nombre de bulletins invalides (du fait d'erreurs de noms sur les candidats) :

*Perrine Stoll a été élue présidente avec 32 voix*  
*Valentin Le Tellier a été élu vice-président avec 32 voix*  
*Sonia Serra a été élue secrétaire avec 30 voix*  
*Lucile Reboul a été élue secrétaire avec 30 voix*  
*Delphine Salingue a été élue trésorière avec 28 voix*  
*Guillaume Lecollaire a été élu vice-trésorier avec 29 voix*

## **6. Charte du réparali kafé**

Valentin Le Tellier a présenté les grandes lignes de la charte du réparali kafé, diffusé depuis plusieurs années sur le site Internet de l'association. Le document a ensuite été soumis au vote.

*La charte du réparali kafé a été approuvée à l'unanimité.*

## **7. Règlement intérieur**

Valentin Le Tellier a présenté les grandes lignes du projet de règlement intérieur diffusé aux membres avec la convocation. Le règlement intérieur a vocation à préciser et compléter les statuts. Il s'impose aux membres au même titre que ce dernier.

*Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.*

## **8. Questions diverses : changement d'adresse du siège social**

Suite au changement de domicile du directeur de l'association, il a été proposé de transférer l'adresse du siège social de l'association au 12 impasse de la source - 97427 L'ETANG-SALE.

*Le transfert de l'adresse du siège social au 12 impasse de la source - 97427 L'ETANG-SALE a été approuvé à l'unanimité.*

A 13h30, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente a remercié les participants et mis fin à l'assemblée générale. Celle-ci a été poursuivie d'un repas partagé et de divers ateliers dans l'après-midi.

Il a été dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la présidente de séance et le secrétaire de séance.

A Cambaie, le 23 juillet 2019

La présidente de séance,



Perrine Stoll

Le secrétaire de séance,



Valentin Le Tellier